



**M E T P A R K**

Place à la mobilité

Date de télétransmission :  
Date de retour de l'acte :  
Identifiant de l'acte :

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

03 DEC. 2024

Bureau du courrier

## CONSEIL ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à 11h00, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

**Etaient présents :**

M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Béatrice DE FRANCOIS.

**Etait excusé et représenté :**

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT.

**La séance est ouverte**

#### **Affaire 2024/06/01P**

#### **Renouvellement du contrat de travail du directeur général**

Vu les articles L. 2221-10 et R. 2221-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2004/0225 du Conseil de Communauté en date du 05 avril 2004 créant la régie PARCUB devenue METPARK,

Vu la délibération n° 2018-417 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 06 juillet 2018 désignant Monsieur ANDREOTTI, directeur général de la Régie,

Vu la délibération n° 2021-546 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2021 approuvant le renouvellement de Monsieur ANDREOTTI en qualité de directeur général,

Vu la délibération n° 2024-421 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 26 septembre 2024 approuvant le renouvellement de M. ANDREOTTI en qualité de directeur

général de METPARK,

Un nouveau contrat de travail à durée déterminée du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 novembre 2027 sera donc prochainement signé par le président du conseil d'administration. La rémunération du directeur général sera établie selon son indice majoré et son RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir acter du renouvellement du contrat du directeur général de METPARK.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 25 novembre 2024**

**Pour expédition conforme**

Président



Christophe DUPRAT